

**Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés
aux études ;
aux temps libres sur notre site internet :
www.ij-hdf.fr/recherche**

- > **Thématique "Organisation des études"** > Sous thématique "Enseignement supérieur" > "Bourses de l'enseignement supérieur"
- > **Thématique "Loisirs, Sports, Vacances"**
- > **Thématique "Vie pratique"** > Sous thématique "Vie quotidienne" > "Aides financières et bons plans"

Un bus un campus

L'UCPA et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) proposent des séjours à prix modestes aux étudiants boursiers de 18 / 25 ans. Ce sont des séjours sportifs de 7 jours à la montagne ou en bord de mer.

Le coût d'un séjour comprend : le transport, l'hébergement, la restauration, le matériel et l'encadrement sportifs.

<https://www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus/leprojet>

Aide aux vacances de Vacances et Familles

Vacances et familles facilite le départ en vacances de familles modestes, en leur proposant l'hébergement et les animations sur place et un accompagnement avant, pendant et après leur séjour. Une aide financière leur est attribuée en complément d'autres aides aux vacances (CAF ou MSA).

www.vacancesetfamilles.org

L'aide éTER du Conseil régional

La Région en partenariat avec la SNCF propose de découvrir les destinations mer, nature, villes de notre région par des billets à 1 €, valable du 13 juillet au 30 août.

<https://www.hautsdefrance.fr/eter-2023/>

Pass'famille de la ville de Senlis

La ville octroie une aide aux familles d'enfants âgés de 6 à 17 ans, percevant soit l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Cette aide de 65 € doit permettre aux enfants de s'inscrire à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

www.ville-senlis.fr/Famille/Pass-famille

Vos contacts dans le département de l'Oise



Conseil Régional HDF

151 av. du Pdt Hoover
59555 Lille
Tél : 0800 02 60 80
www.hautsdefrance.fr/

Conseil départemental de l'Oise

1 rue Cambry
60024 Beauvais
Tél : 03 44 06 60 60
www.oise.fr/

UniLaSalle - Campus de Beauvais

19 rue Pierre Waguët
60026 Beauvais
Tél : 03 44 06 25 32
www.unilasalle.fr/financer-vos-etudes

ESCOM

1 allée du Réseau Jean-Marie Buckmaster,
60200 Compiègne
Tél : 03 44 23 88 16
www.escom.fr/

Vacances & Familles

2 rue de Marl 60100 Creil
Tél : 06 79 45 69 49
www.vacancesetfamilles.org/

Espace jeunesse de Creil

21 avenue Antoine Chanut
60100 Creil
Tél : 03 44 25 69 34
www.creil.fr/espace-jeunes

Ville de Senlis

3 Place Henri IV
Tél : 03 44 53 00 80
www.ville-senlis.fr

**Toute l'information jeunesse en
Hauts-de-France est sur
www.ij-hdf.fr**

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



**Aides
aux études
et aux temps
libres dans
l'Oise**



AIDES AUX ETUDES

0 806 000 278

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183

Aides gérées par le CROUS

Retrouvez le détail dans notre dossier "Les bourses de l'enseignement supérieur"

- Bourse sur critères sociaux
- Aide au mérite
- Aide spécifique ponctuelle
- Aide à la mobilité ponctuelle
- Aide à la mobilité pour étudiant en master
- Bourse de la fondation Giveka
- Legs Lassence
- Bourse de la Fondation Hostater
- Legs Dobry Baratz

Aides du Conseil régional - guide-aides.hautsdefrance.fr/

1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur. Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

2/ Bourse d'études sanitaires et sociales. Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1301 € (échelon 0 bis) et 7 158 €/an (échelon 7).

3/ Bourse Mermoz. Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

Aides du Conseil départemental de l'Oise

1/ Pass'Avenir Citoyen

C'est une aide forfaitaire de 300 € octroyée aux jeunes entre 18 et 21 ans souhaitant acquérir des équipements étudiants, en contrepartie d'une action citoyenne de 35h dans des collectivités territoriales, associations, etc.

Elle s'adresse à des jeunes, domiciliés dans l'Oise, inscrits dans un établissement d'enseignement situé en France ou être en contrat d'apprentissage. Le dossier est téléchargeable sur le site. Pour tout renseignement :

<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-pass-avenir-citoyen>

2/ Bourse d'études pour les étudiants de la filière santé

Elle est allouée pour favoriser l'installation de professionnels de santé dans le département. Elle s'adresse aux étudiants en avant dernière ou dernière année d'étude dans l'une de ces spécialités, son montant varie selon la spécialité et l'année d'études :

- médecine générale
- odontologie
- maïeutique
- orthophonie
- masso-kinésithérapie

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante/etudiant>

Bourses de l'ESCOM

1/ Bourse d'excellence

Elle s'adresse aux étudiants de 1ère année, boursiers du Crous et ayant obtenu le bac avec mention "très bien", elle couvre tous les frais de scolarité, elle peut être maintenue au fil des ans si l'étudiant est dans les 10 premiers de sa promo.

2/ Bourse de l'ESCOM et de Vernon

Elle est attribuée sur critère sociaux et de mérite.

<https://www.escom.fr/uploads/2022/06/tableau-bourses-proposees.pdf>

Bourse au mérite par Unilasalle

Elle peut être octroyée à certains étudiants en 1ère ou 2ème année sous conditions, ils doivent :

- être boursiers
- avoir eu une mention "assez bien", "bien", ou "très bien" au bac ou une moyenne supérieure à 16 en 1ère année d'ingénieurs
- s'engager à donner 20 heures de leur temps au service de l'école

Le montant pour les titulaires du bac varie en fonction de la mention qu'ils ont obtenue. La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne

https://www.unilasalle.fr/sites/default/files/pdf/2023mars_Dispositif_boursiers_web.pdf

Depann'Jeunes de la ville de Creil

Ce dispositif doit permettre à des jeunes de réaliser leur projet d'insertion, de formation, d'entrée dans la vie active.

Il s'adresse aux jeunes :

- de 16-30 ans
- résidant à Creil depuis au moins 1 an
- en situation régulière
- ayant sollicité toutes les aides possibles

Il est de 25 % du montant du projet global, il peut venir en complément d'autres aides perçues par les jeunes.

L'aide est versée directement au prestataire en charge de la réalisation du projet.

Le dossier de candidature doit être retiré auprès du service Jeunes2Creil, ses professionnels pourront accompagner les jeunes pour le remplir.

www.creil.fr/depann-jeunes

AIDES AUX TEMPS LIBRES

Pass'Culture

Le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A cet âge, le jeune a un crédit de 20 €, à partir de 16 et 17 ans, ce sont 30 € et enfin l'application est créditée de 300 euros à leur 18 ans.

L'inscription se fait sur le site <https://pass.culture.fr/>

Pass'Sport

L'Etat veut faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de 50 € leur permet d'adhérer à un club ou une association sportive.

L'aide s'adresse :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux jeunes de 16 à 32 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- aux étudiants de 28 ans au plus, boursiers

L'aide sera versée directement aux clubs.

<https://pass.sports.gouv.fr/>

Gratuité des musées et monuments aux moins de 26 ans

L'accès aux collections permanentes des musées est gratuit aux 18-25 ans

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348

Départ 18/25

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide.

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- bénéficiaire d'un PACEA ou d'un CEJ
- service civique
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>